SNUDI-FO

214 Avenue Félix Faure 69003 LYON
tel: 06 51 22 50 86 ou 04 72 34 56 09 fax: 04 72 33 87 18
e-mail : fo.snudi69@gmail.com site : http://69.fo-snudi.fr

CAPD du 3 mars – Déclaration préalable du SNUDI-FO

Monsieur l'inspecteur d'académie,

A l'occasion de cette CAPD consacrée aux règles du mouvement, le SNUDI-FO ne peut se satisfaire des conditions dans lesquelles se prépare le mouvement 2015.

En tant qu'organisation syndicale nous ne pouvons accepter que les ouvertures de classe décidées au CTSD soient soustraites à la première phase du mouvement et que les collègues victimes de carte scolaire ne puissent participer – même hors délai - à cette première phase du mouvement.

Nous entendons les problèmes techniques que posent aux services de la direction académique la décision de la ministre de reporter les opérations de carte scolaire après les élections départementales mais nous sommes persuadés que dans le cadre de cette CAPD une solution pourra être trouvée pour intégrer les mesures de carte scolaire au 1er mouvement.

Nous proposons ainsi à nouveau d'avancer le CTSD fixé au 7 avril et le CDEN fixé au 9 avril. Dans la plupart des départements, les CTSD se tiendront la semaine du 30 mars. Alors que la plus grande partie de la circonscription départementale du Rhône n'est même pas concernée par les élections départementales, nous ne voyons pas pourquoi un tel calendrier serait impossible.

Sur les autres points proposés dans les modifications des règles du mouvement, le SNUDI-FO réaffirme son opposition au fléchage des postes de directeurs, totalement déchargés ou REP+, ainsi que des conseillers pédagogiques de circonscriptions.

Nous pensons également que la bonification de 10 points proposée pour les collègues ayant effectué 5 ans en REP+ est disproportionnée.

Sans modification des propositions actuelles, le mouvement 2015 marquerait ainsi une nouvelle dégradation dans l'évolution de carrière des collègues, dans une situation où les conditions de travail des enseignants se détériorent de jour en jour : leur salaire baisse, les effectifs par classe ne diminuent pas, les problèmes de remplacement sont de plus en plus aigus, la réforme des rythmes scolaires désorganise les écoles, l'inclusion se résume à laisser les collègues se débrouiller avec des élèves qui ne trouvent pas de places dans les structures spécialisées

Les enseignants ont donc bien des raisons de faire grève et ils le feront jeudi 9 avril, à l'appel des confédérations FO, CGT et Solidaires, au côté des salariés du public et du privé pour revendiquer l'arrêt de l'austérité et de la dérèglementation qui touchent aujourd'hui tous les secteurs professionnels, le retrait du pacte de responsabilité, l'augmentation des salaires, la défense des statuts et des services publics.